

Reçu en préfecture le 06/12/2024







## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Azoug, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq

M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Sadi

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug

M. Monot donnant pouvoir à Mme Filhol

Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet

M. Taïbi donnant pouvoir à M. Blanchet

M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault

Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y

Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Choulet

Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

M. Bouamrane, M. Duprey, M. Cranoly, Mme Pietri, M. Monany



Publié le



ID: 093-229300082-20241205-2024\_12\_05\_015-DE

# Délibération n° 04-01 du 5 décembre 2024

CONVENTION ET SES DEUX AVENANTS AVEC LA CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES PORTANT SUR LA DÉMATÉRIALISATION DE LA TRANSMISSION DES INFORMATIONS DE DÉCLARATION DE GROSSESSE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la loi du 18 décembre 1989 et ses décrets d'applications du 6 août 1992 relatifs aux compétences du Département en matière de Protection Maternelle et Infantile,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention et ses deux avenants ainsi que l'acte d'adhésion, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales portant sur la dématérialisation de la transmission des informations de déclaration de grossesse ;



Envoyé en préfecture le 06/12/2024 Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241205-2024\_12\_05\_015-DE

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer la convention et ses deux avenants ainsi que l'acte d'adhésion, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.